



## Chères Dammartinoises, Chers Dammartinois,

L'époque des voeux est normalement une période qui permet de nous retrouver, de nous rencontrer. La crise sanitaire que nous traversons actuellement ne nous le permettra pas cette année.

Je remercie nos agents administratifs et techniques qui ont assuré le maintien des services publics depuis le début de la crise.

Je remercie l'équipe enseignante qui a su maintenir le lien entre les élèves pendant la période de confinement.

Je remercie également la nouvelle équipe municipale qui s'est investie dès sa mise en place.

J'ai une pensée pour les associations qui ont dû suspendre leurs activités ou manifestations depuis plusieurs mois maintenant.

Enfin, je remercie l'engagement de chacun dans leurs actions respectives.

Je vous présente tous mes voeux de santé et de bonheur pour vous et vos proches, que 2021 soit une année plus sereine, remplie de moments de convivialité qui font la personnalité de Dammartin-sur-Tigeaux.

**Angélique MERCIER - M A I R E**

## Naissance d'un nouveau quartier

Les habitants du nouveau quartier des Grouettes prennent possession de leur maison petit à petit depuis novembre 2019. L'aménagement paysagé arrive presque à terme avec la plantation d'une soixantaine d'arbres et la création de deux nouvelles sentes. Au final 40 nouvelles familles intègrent notre village. Bienvenue à elles !



# Début 2020, la commune a repris la compétence "services techniques" pour assurer l'entretien du village

Dammartin-sur-Tigeaux possède dorénavant un service technique entièrement dédié à la commune, constitué de 3 agents :



Frédéric CONTANT, Rodrigue GOMEZ, Roland LEFRANC. Ils seront en charge de l'entretien des espaces verts de la commune (tonte, taille, petits entretiens de voirie...).



Cet automne, ils ont réalisé le fleurissement d'hiver afin d'embellir notre village.

Ils seront en charge également cet hiver du déneigement des axes de la commune.



**Afin de permettre aux services techniques de saler nos rues et le cas échéant de déneiger, il est impératif que chacun prenne soin de garer son véhicule correctement afin que le tracteur puisse circuler dans toutes les rues du village.**



Une nouvelle campagne de rebouchage des nids-de-poule sur les voiries aura lieu au printemps 2021 pour reprendre l'intégralité du chantier commencé en décembre 2020.

## Fibre optique

L'armoire à fibre optique a été installée fin décembre 2020, non loin des armoires déjà en place, au début de la Grande Rue. La communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie, au travers de Seine-et-Marne Numérique, finance le raccordement de chaque foyer. La commercialisation auprès des habitants se fera en fin d'année.



## Enfouissement des réseaux

La seconde phase des travaux d'enfouissement des réseaux électriques et de télécommunications de l'avenue de la gare a commencé début janvier. Ces travaux seront effectués par la société TPSM.

Cela va forcément (de près ou de loin) vous impacter. Mais un peu de patience, c'est pour la bonne cause !

### Un déroulé en 3 phases

1. Mettre en place les nouveaux réseaux souterrains sur le domaine public et effectuer des travaux de terrassement avec des impacts sur la circulation des véhicules sur la D20.
2. Basculer les branchements de chaque usager sur les nouveaux réseaux souterrains.
3. Retirer les réseaux aériens abandonnés et les poteaux, afin de libérer le domaine public.

Le service assainissement de la communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie a commencé les travaux de la nouvelle station d'épuration le 4 janvier 2021. Les travaux dureront 18 mois. L'ancienne station d'épuration sera démantelée par la suite et laissera place à une plantation d'arbres.



## Effondrement sous chaussée

Le 27 août dernier, un effondrement sous chaussée au niveau du n°11 de la Grande Rue sur un tampon d'assainissement nous a contraint à interdire la circulation depuis le carrefour des 4 chemins jusqu'à la place de l'église.

Nous avons immédiatement alerté le service assainissement de l'agglomération qui intervient le jour même. Dès le lendemain, une inspection vidéo de la canalisation d'assainissement est réalisée à la recherche de désordres. Quelques jours plus tard, une étude géoradar est lancée par le service assainissement afin de contrôler par échographie l'état sous chaussée. Le syndicat de l'eau potable (SMAAEP) entreprend en parallèle une recherche de fuite. Une fuite sur canalisation est constatée et réparée au niveau du n°20. Le géoradar dévoile des cavités sur toute la portion de route fermée à la circulation. Le résultat final avec étude et interprétation des informations recueillies nous est communiqué quelques semaines plus tard.

Le 14/10/2020, une réunion est organisée avec les services de l'assainissement, de l'eau potable et la commune. Suite à un désaccord concernant les responsabilités et la répartition de la charge financière plusieurs échanges seront nécessaires pour aboutir à un compromis. Un expert est missionné par les trois parties pour déterminer la nature des travaux nécessaires et les responsabilités de chacun. Cette expertise commence dès janvier.

Compte tenu de la dangerosité de la structure souterraine, cette portion de rue restera donc interdite à tout véhicule jusqu'aux travaux de la réfection de la chaussée.

Nous sommes conscients de la gêne occasionnée par tous ceux qui empruntent cette route et particulièrement les résidents de la cour commune à proximité et nous le regrettons.

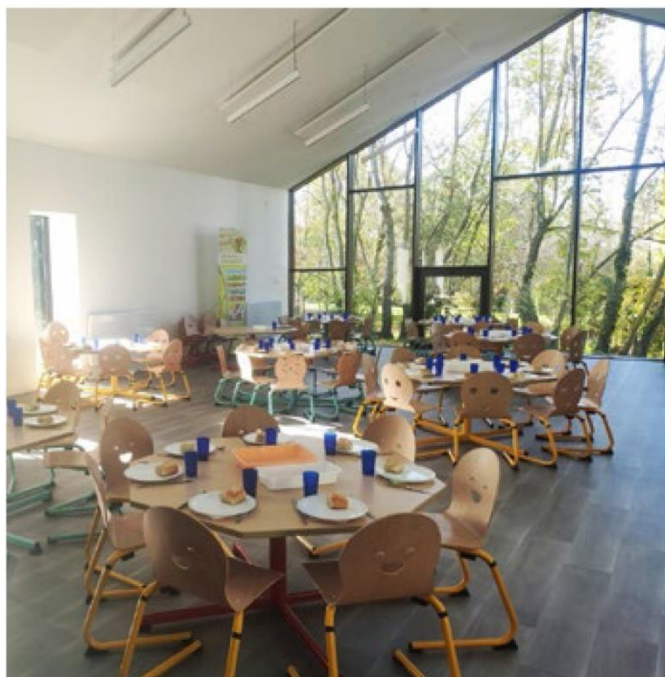


Nous mettons tout en oeuvre pour que cette situation soit rétablie au plus vite.

## Travaux et aménagements (suite)

Depuis la rentrée de septembre, les enfants des écoles profitent du nouveau restaurant scolaire ainsi que d'un nouveau mobilier adapté à chaque tranche d'âge.

Le restaurant scolaire accueille actuellement environ 110 enfants, chaque classe est encadrée par un agent.



L'entretien obligatoire des jeux a été effectué fin septembre, avec recharge en copeaux de bois, changement des rondins, réparation du sol de la balançoire.



## Vie sociale à Dammartin-sur-Tigeaux

# Des colis de douceurs pour nos aînés



En raison de l'épidémie, la traditionnelle remise des colis à nos aînés n'a pas pu avoir lieu dans les conditions habituelles. Cette année, les élus et les membres du Comité Communal d'Action Sociale se sont rendus au domicile des bénéficiaires pour leur remettre en main propre un colis de douceurs, **des produits de nos artisans locaux et une composition florale.**



Nous remercions les bénévoles qui nous ont aidés à créer et installer les décorations de Noël qui ont permis aux enfants de déposer leur lettre au Père Noël et d'égayer ces fêtes de fin d'année.





## COLLECTE DES VÊTEMENTS



**Suite à de nombreux  
dépôts illégaux  
aux pieds des bacs de  
collecte des vêtements,  
le conseil municipal  
a pris la décision de  
faire enlever ces bacs.**

# CCAS

Nous vous informons qu'une permanence sociale aura lieu le 1<sup>er</sup> samedi de chaque mois de 9h à 12h, avec ou sans rendez-vous.

Si vous souhaitez prendre rendez-vous, envoyez un mail à [ccas.damtig@orange.fr](mailto:ccas.damtig@orange.fr) ou contactez le secrétariat de mairie.

### ETAT CIVIL

#### Ils ont vu le jour\*

Illan MERTEN le 2 février 2020  
Marian MYSSYK le 23 février 2020  
Kali LECAVALIER le 17 mars 2020  
Syana ACCAULT le 19 mars 2020  
Marianne DALIT le 6 mai 2020  
Léo FRECHIN le 6 mai 2020  
Côme MASSON le 16 août 2020  
Alya OBRON le 10 septembre 2020  
Aris BADACHE le 14 octobre 2020  
Julia JACQUET le 24 décembre 2020

#### Ils se sont dit "oui"\*

MAINGUENE Philippe et CATINAUD Christelle le 4 juillet 2020  
FRASSON Xavier et MATHIAS Cyrielle le 3 octobre 2020  
ROUX Didier et TRUCHET Frédérique le 26 décembre 2020

#### Ils nous ont quittés\*

COULON Claude le 8 février 2020, dans sa 84<sup>e</sup> année  
FAUQUEUX Jean-Claude le 17 février 2020, dans sa 75<sup>e</sup> année  
LECLERC Didier le 20 avril 2020, dans sa 62<sup>e</sup> année  
DE FUNES DE GALARZA Robert le 5 octobre 2020, dans sa 84<sup>e</sup> année  
DEFOOR Jacqueline (née MIRAT) le 29 décembre 2020, dans sa 95<sup>e</sup> année

\*Seuls les naissances, mariages et décès ayant fait l'objet d'une autorisation sont publiés dans le Dammart'info.

# La civilité c'est l'affaire de tous

**Vous êtes nombreux à nous appeler en mairie pour vous plaindre des incivilités dans le village. Il nous semble nécessaire de faire un rappel des règles du bien vivre ensemble.**



## BRUITS

Il est interdit d'importuner ses voisins de jour comme de nuit. Vous devez donc prendre toutes les précautions pour que le voisinage ne soit pas importuné par les bruits émanant de votre habitation et/ou dépendances. L'emploi des matériels bruyants (tondeuses, tronçonneuses, bétonnières....) par des particuliers est autorisé :

- les jours ouvrés de 8h à 12h et de 14h à 19h30,
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h30,
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

## ANIMAUX DOMESTIQUES

- Le propriétaire d'un animal doit prendre toutes les mesures nécessaires pour la tranquillité de ses voisins. Il existe ainsi des solutions pour limiter l'**aboïement intempestif** d'un chien (de jour comme de nuit) : le dressage.
- Il est demandé aux propriétaires de chiens de **ramasser les déjections** produites par leur animal, notamment dans les espaces verts et sur les trottoirs. Ces faits sont en augmentation et passibles d'une amende de première classe.
- Les animaux domestiques doivent être **tenus en laisse** sur la voie publique et dans les différents espaces publics de la commune.
- Nous vous rappelons que les animaux même tenus en laisse **ne sont pas autorisés dans le parc communal, sur l'aire de jeux, le stade et les allées de la mairie.**



## VITESSE

- Les limitations de vitesse, les sens de circulation et les panneaux STOP **doivent être respectés dans toutes les rues de notre village.** Des contrôles réguliers sont effectués par les services de police. **Pensez à la sécurité de tous et de nos enfants.**



## TROTTOIRS

- L'entretien des trottoirs (feuilles, neige, verglas) est de la **responsabilité des riverains.**

SECURITE - Un projet d'installation de vidéosurveillance est actuellement à l'étude par le conseil municipal.

# La civilité c'est l'affaire de tous

## DEPOTS SAUVAGES

- De plus en plus de dépôts sauvages sont à déplorer dans le village.

L'évacuation est donc à la charge de la commune, ce qui représente un budget important qui pourrait être investi dans d'autres domaines.

**Le dépôt sauvage est INTERDIT sur l'ensemble des voies, espaces publics et privés de la commune.**

Nous vous rappelons que l'enlèvement de vos encombrants se fait **UNIQUEMENT** par rendez-vous en appelant le

**0801 902 477**



## Infos pratiques

Pour rappel, la commune de Dammartin-sur-Tigeaux est adhérente au Syndicat Mixte Intercommunal de Téléalarme et de Télésurveillance (SMITT) de Condé-Sainte-Libiaire.



Ce système Presencio de Mondial Assistance est une protection pour les personnes âgées, les personnes seules ou les personnes malades, afin de leur permettre de rester à leur domicile.

Pour tout renseignement, contactez :

**Karine Vaudescal**

**Tél. 01 60 04 82 19 ou 06 20 69 27 25**

**karine.vaudescal@orange.fr**

Pour recevoir toutes les informations concernant votre commune, inscrivez-vous sur [mesalertes.fr](https://mesalertes.fr)



Pensez à indiquer votre adresse mail et votre numéro de portable. Selon le type d'information vous recevrez un mail (info non urgente) ou un sms (info urgente).

Toute l'actualité en temps réel sur notre site Facebook

[www.facebook.com/MairiedeDammartinsurTigeaux](https://www.facebook.com/MairiedeDammartinsurTigeaux)

Numéro de téléphone de la Mairie : **01 64 04 32 72**

Et enfin, tous les renseignements sur le fonctionnement de votre commune sur le site :

[www.dammartinsurtigeaux.net](https://www.dammartinsurtigeaux.net)



## Les horaires de la mairie

Depuis le **lundi 4 janvier 2021**, l'accueil de la mairie est ouvert au public aux jours et horaires suivants :

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00.
- La mairie sera désormais ouverte le samedi matin de 9h00 à 12h00.

Par ailleurs, pendant cette pandémie, nous continuons à accueillir le public pour l'ensemble des démarches administratives (urbanisme, état civil...).

**Rappel de notre protocole d'accueil du public :**

- Sonner et attendre qu'un agent vienne ouvrir.
- Port du masque obligatoire et désinfection obligatoire des mains à l'entrée.
- Une seule personne autorisée à l'intérieur.

## LE TRAITEMENT DES DÉCHETS



- Collecte des ordures ménagères **bac gris** : **LE JEUDI APRÈS-MIDI**
- Collecte des recyclables **bac jaune** : **LE LUNDI APRÈS-MIDI EN SEMAINE PAIRE**
- Collecte des végétaux **bac vert** : **LE MARDI MATIN DU 6 AVRIL AU 30 NOVEMBRE 2021**

Le calendrier de collecte des déchets est disponible sur notre site internet ou sur le site de Covaltri.

COLLECTE LE **MATIN** : SORTIR LES CONTAINERS LA **VEILLE AU SOIR**

COLLECTE L'**APRÈS-MIDI** : SORTIR LES CONTAINERS **AVANT 11H**